



# Les Mesneux

Bulletin numéro 23

Juillet 2004

## *Les Noces d'Or aux Mesneux*

*Ce samedi 22 Mai, nombreux furent les villageois qui assistèrent à la messe célébrée par l'abbé Claude Collignon en l'honneur des époux Georges et Odette HUET qui fêtaient leurs 50 ans de mariage.*



*A l'issue de l'office, tous furent invités au vin d'honneur offert au domicile de ce couple sympathique entouré, pour la circonstance, de leurs enfants, petits-enfants et de leurs nombreux amis.*

*Nos plus vives félicitations et nos vœux de bonne santé à Georges et Odette, en attendant les Noces de Diamant...*

*Félicitations également à Monsieur et Madame Pierre BOURDILLAT qui, mariés depuis le 22 novembre 1952, ont renouvelé, le 31 janvier 2004, leur consentement mutuel devant M. le Maire : Jean-Claude LEVASSEUR.*



*A leur tour, le samedi 31 juillet prochain, M. et Mme René DONDELINGER repasseront devant M. le Maire et M. le Curé pour renouveler leur engagement et leur serment souscrits il y a ...cinquante ans. Toutes nos félicitations.*

## DANS CE NUMÉRO

Des Noces d'or	Page 1	Chantier TGV	Page 8
Les Conseils Municipaux en bref	Page 2	Chantier Communaux	Page 9
Les échos	Page 3	Petites annonces	Page 10
Le coin du Comité des Fêtes	Page 4-5	Dans le village	Page 11
Environnement: l'eau	Page 6-7	Publicités et annonceurs locaux	Page 12

## COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux en Mairie.

### *Vote du compte administratif 2003 et approbation du compte de gestion du comptable pour 2003*

*Le Conseil Municipal a procédé à l'examen du compte administratif 2003 qui s'établit ainsi :*

- *Fonctionnement : Excédent de clôture 165 834,72 € avec reprise de l'excédent antérieur*
- *Investissement : Déficit de clôture - 55 481,45 € avec reprise du déficit antérieur*
- *Solde des restes à réaliser au 31/12/03 - 21 150,00 €*

***Dont il ressort un Excédent de clôture de + 89 203,27 €***

*Après un vote à bulletin secret, le compte administratif a été adopté par 7 voix pour.*

*Le Conseil Municipal a déclaré que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2003, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part.*

### *Achat d'un abribus*

*compte tenu du rapport des commissions voirie et bâtiments et aménagement, il était apparu nécessaire d'envisager l'achat d'un abris bus positionné sur la place du village.*

*Après plusieurs consultations, les commissions proposent de retenir pour un prix de 3159,97 € HT un abri « Dôme Junior » auprès de la Société Equip'Urbain à Lagny sur Marne.*

*Cet achat pourra être financé sur les fonds propres de la Commune et par une demande de subvention auprès du conseil Général. Les crédits nécessaires ont été votés au Budget Primitif 2004 . Le Conseil Municipal décide d'effectuer cet achat et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général .*

### *Opération de sécurité routière /travaux rue de Reims et rue d'entre deux villes.*

*Le vœu du Conseil Municipal, émis lors de réunions précédentes, concernant l'aménagement de sécurité de la traverse départementale (Rue de Reims) D6 et D6 E et l'aménagement de sécurité de la Rue d'Entre Deux Villes avec mise en sens unique de chacune de ces voies.*

*Le dossier d'avant-projet soumis au Conseil Municipal a été établi par la Direction Départementale de l'Équipement pour la Rue d'Entre Deux Villes, et le dossier d'avant-projet pour la Rue de Reims a été établi par la Société PINGAT Ingénierie. Ils portent sur :*

*- la construction d'ilots en béton, la création de zébras; la reprise du carrefour Rue de Villemomange/Rue d'Entre deux Villes, la mise en sens unique, la signalisation horizontale et la signalisation verticale.*

*- Le montant des travaux est estimé pour la Rue d'Entre Deux Villes à 9 000 € T.T.C. et pour la Rue de Reims à 9 722€ plus 1 704 € H.T de maîtrise d'œuvre. Ces chiffres ne comprennent pas le mobilier urbain. Le financement sera assuré par un emprunt et une demande de subvention après du Conseil Général.*

*Le Conseil Municipal après vote à l'unanimité, décide :*

- *d'adopter les avant-projets dressés par la D.D.E et par la Société PINGAT Ingénierie se montant à la somme de 18 722 € H.T + maîtrise d'œuvre 1 704 € H.T ;*
- *de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Marne*
- *de confirmer les modalités de financement du projet,*

*Monsieur le Maire et le Conseil Municipal précisent que cette demande est faite compte tenu des délais d'obtention et que l'avis de la population sera de toute manière requise pour ce projet.*

### *Questions diverses*

*- Le conseil décide l'achat de guirlandes pour les illuminations de Noël pour la somme de 770 € .  
Le Conseil Municipal souhaite faire savoir aux artisans forains que le stationnement dans la commune doit être strictement limité à la période de la fête.*

J. B.

*La marche des Elus*

C'est sous un ciel estival que s'est déroulée la 31ème édition de la Marche des Elus organisée cette année par la commune de Saecy. Près de 1800 inconditionnels de la nature se sont ainsi élancés sur les parcours des 6 et 12 kilomètres, à travers le domaine communal où alternaient vignes, champs et bois, parfaitement balisés, le tout placé sous un thème commun : « Le train », que ce soit l'ancien CBR ou le futur TGV...

Notre commune, représentée par le Maire et ses adjoints ainsi qu'une trentaine de marcheurs, ne s'est pas classée dans les premières, loin s'en faut, mais l'essentiel

n'était-il pas de participer..?

Il faut dire aussi que le temps magnifique installé sur notre région depuis plusieurs jours, avait fortement incité nos concitoyens à s'évader pour ce long week-end de l'Ascension.

Notons, enfin, que par la voix de Mme Anny DESOY, adjointe au Maire, la commune des Mesneux a posé sa candidature pour l'organisation de la Marche des Elus en 2010...

D'ici ce temps là, nous aurons le temps de nous entraîner et de motiver notre jeunesse...  
F. D.



Le Père Claude COLLIGNON au service de notre paroisse depuis 8 ans nous quitte. Il va rejoindre les Ardennes et plus précisément Nouzonville. Beaucoup d'entre nous ont eu à l'occasion de le connaître et de l'apprécier. Au cours d'événements divers et de cérémonies religieuses. Nous lui disons merci pour toutes ces années parmi nous. Sa messe de départ aura lieu le Dimanche 5 septembre à 11 h en l'église Sainte Bernadette à Tinquieux. Il sera remplacé par le Père Hubert FROISSART arrivant de Vrigne aux Bois (08). Sa messe d'arrivée aura lieu le 12 septembre 2004 dans la même église. Les deux prêtres iront rendre visite aux maires des deux communes avant le changement définitif.

Marie Joseph Curot.

**ETAT CIVIL**

**NAISSANCES** : Enzo Miano le 25 mars 2004

**MARIAGE** : Aurélie Geng et Stéphane Cappé le 29 mai 2004  
Amandine Coltier et Yann Jancenelle le 26 juin 2004

**DÉCÉS** : Madame Clairette Loyaux le 23 juin 2004

## LE COIN DU COMITÉ DES FÊTES

### *La brocante*

*Après une mise en sommeil de plusieurs années, la brocante des Mesneux a repris force et vigueur sous l'impulsion d'un Comité des Fêtes bien renforcé et parfaitement rôdé. Cent quarante emplacements avaient été réservés et c'est sous un*



*ciel clément, voire estival, que s'est déroulée cette manifestation attendue depuis longtemps. Sans parler de gros succès, il est possible de dire que la reprise de la brocante a satisfait les responsables du Comité des Fêtes et ceci augure de réels espoirs pour la prochaine édition.*



*Autrefois réputée au-delà des limites du Canton, la Brocante des Mesneux avait à faire face à la concurrence qui, ce jour-là, ne manquait pas : Taissy, Branscourt, Epernay et autres vide-greniers, ici et là.*



### *Fête patronale*



*« Quand il pleut à la fête de SACY... il fait beau à la fête aux MESNEUX ! ». Une fois de plus ce dicton s'est avéré et les plus sceptiques commencent même à y croire... !*

*C'est donc par un temps estival que se sont déroulés les trois jours de la fête patronale, sous la houlette du Comité des Fêtes dont les membres avaient revêtu, pour la première fois, un tee-shirt écarlate qui les distinguait des villageois venus pour assister aux festivités.*



## LE COIN DU COMITÉ DES FÊTES



### *Soirée cabaret de printemps*

*Très vif succès pour ce spectacle présenté par le groupe FELICIE. Après une rétrospective de la chanson française, le public put danser sur des airs rétros. Une soirée appréciée de tous.*



### *Sur les pas de Jacky.*



*Pour cette deuxième édition le temps était quelque peu chagrin au point de maltraiter l'appareil du photographe. Dommage. Mais la centaine de marcheurs apprécia quand même le nouveau parcours. Un grand merci aux Pompiers du village qui assurèrent la sécurité et aux viticulteurs qui ont gentiment prêté leur fourgonnette très appréciée aux ravitaillements.*

### *Défilé de mode organisé par Colette Coiffure*

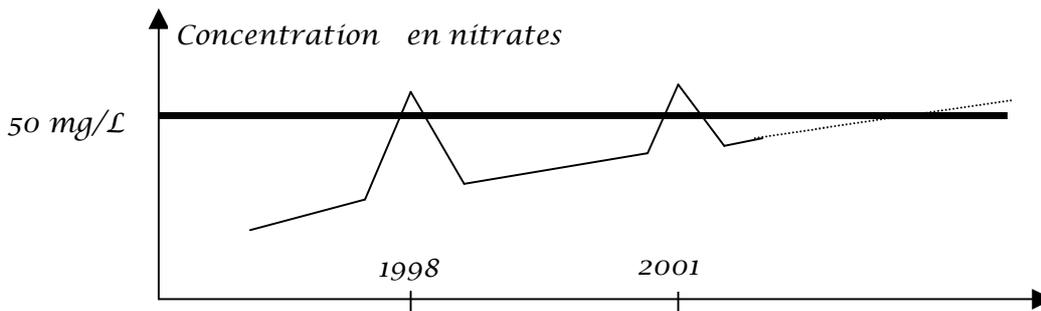
*Beaucoup de monde en ce jour du 1<sup>er</sup> Mai pour le défilé de mode et l'exposition d'artisanat organisés conjointement par le salon Colette Coiffure et le Comité des Fêtes.*



# LA QUALITÉ DE L'EAU

Jeudi 5 février 2004, les délégués des 13 communes du Syndicat du Rouïllat ont assisté à une réunion d'information sur la qualité de l'eau. L'exposé de M. CAFFET, de la D.D.A.S.S., a été clair, précis et très intéressant, et je pense devoir vous en faire profiter, même si ses conclusions ne sont pas très agréables...

Parlons d'abord des nitrates : en 2001, les fortes pluviométries du printemps ont provoqué, en un mois ou deux, une augmentation brusque de la concentration de 45 à 65 mg/L. Un épisode similaire s'était produit en 1988, et il avait fallu deux ou trois ans pour observer un retour à la normale. Mais au-delà de ces deux pics, on constate une évolution générale à la hausse [voir graphique].



On peut donc prévoir pour bientôt des valeurs régulièrement non conformes.

- L'interconnexion des ressources du Rouïllat et du Syndicat de Champfleury permettra, par un effet de dilution, d'abaisser de façon significative la concentration en nitrates.

- Elle permettra également d'abaisser la concentration de chaque pesticide.

- Il reste donc un problème : la concentration totale en produits phytosanitaires.

Celle-ci se situe en effet actuellement aux alentours de 1,2 µg/L ! Et même si on observe une très légère tendance à la baisse, les analyses existent depuis trop peu de temps pour qu'on puisse savoir si cette baisse est une évolution à long terme

ou simplement une diminution conjoncturelle. De toutes façons, cette baisse est nettement insuffisante pour espérer

atteindre dans un futur proche des valeurs acceptables.

Le Rouïllat, comme toutes les collectivités du département dans lesquelles la teneur en pesticides totaux dépasse 0,5 µg/L, a donc dû demander une dérogation : des taux de 65 mg/L en nitrates et de 2 µg/L en phytosanitaires sont tolérés pendant 3 ans, mais cela sous réserve de trouver une solution pour rendre l'eau conforme d'ici-là (faute de quoi il faudrait demander une nouvelle dérogation pour 3 ans, au niveau national cette fois, au Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France).

A aussi court terme, il n'y a pas de solution autre que le curatif (le préventif restant obligatoire pour préserver le long terme). Et les autres possibilités étant inapplicables ou insuffisantes [voir le Bulletin d'information de décembre 2003], la station de traitement demeure le seul recours.

## Les normes

(seuils à ne pas dépasser)

\* Nitrates : 50 mg/L

\* Produits phytosanitaires :

- en France et en Europe : 0,1 µg/L par produit et 0,5 µg/L pour l'ensemble.

- pour l'O.M.S. : 2 µg/L pour l'ensemble.

# LA QUALITÉ DE L'EAU

## Des questions se posent.

### \* Combien tout cela va-t-il nous coûter ?

- La construction de l'unité de traitement peut être subventionnée jusqu'à 47% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, ces subventions étant conditionnées à la mise en place d'un programme de prévention. En fin de compte, amortissement et fonctionnement inclus, l'incidence sur le prix de l'eau serait une augmentation d'environ 30% (pour le seul traitement des pesticides).

### \* Le remède n'est-il pas pire que le mal ?

- La réponse est non, du moins pour les pesticides car, contrairement à ce que pourrait laisser croire le terme de "traitement", on n'ajoute rien à l'eau : on la filtre par du **charbon actif**. C'est même bénéfique (!), car on enlève les produits organiques, substances nutritives des bactéries : on a donc moins de risque de contamination, et moins d'odeurs (sans compter la diminution des doses de chlore).  
- Ce serait moins catégorique pour les nitrates : les systèmes d'échanges d'ions substituent aux nitrates des ions guère plus sympathiques ; quant à la **nanofiltration**, elle retire tout : les bactéries, les virus, les produits phytosanitaires, les nitrates, mais aussi les sels ; on obtient donc une eau déminéralisée (imbuvable) qu'il faut partiellement reminéraliser. Et c'est plus coûteux que le charbon actif.

### \* Où en est le préventif ?

- Ses bases réglementaires sont actuellement insuffisantes. Des périmètres de protection ont bien été mis en place, mais uniquement

pour les pollutions ponctuelles et accidentelles.

La prévention ne fonctionne que par voie contractuelle, initiée par la collectivité : l'Agence de l'Eau, la Chambre d'Agriculture peuvent favoriser des actions auprès des élus qui le souhaitent, sous forme de contrats avec les agriculteurs ou viticulteurs volontaires, mais **rien n'est imposé**.

Un espoir (?) : la loi sur l'eau est actuellement en cours de réforme.

### \* Et en attendant, les concentrations tolérées ne sont-elles pas dangereuses ?

- Aucun problème pour les nitrates, l'eau reste buvable, car la norme tient compte des nitrates provenant de l'alimentation (on considère qu'on peut en absorber 450 mg par jour, 275 venant des aliments et 175 venant de l'eau : cela laisse une bonne marge).

- C'est plus compliqué pour les pesticides : l'objectif "politique" était au départ (quand on s'est rendu compte de leur présence) : zéro pesticide. Il fallait donc ne pas en détecter dans l'eau ; or la précision des appareils de mesure à l'époque permettait de détecter 0,1 µg/L. On en a donc fait logiquement une norme ; mais celle-ci est devenue totalement arbitraire le jour où on a su détecter des quantités plus faibles ! En effet une eau qui contiendrait 0,08 µg/L d'atrazine déséthyl, par exemple, serait conforme à la norme, mais pas à l'objectif...

Les valeurs de l'O.M.S. en revanche (et la concentration tolérée correspond à ces 2 µg/L), sont fondées sur des études épidémiologiques et toxicologiques.

En sont-elles pour autant plus crédibles ? C'est un autre débat...

Guy Leclerc



Chère eau... 

Après avoir étudié les différentes solutions envisageables, après avoir écouté les avis des représentants des organismes concernés (DDASS, Chambre d'Agriculture, DDAF), après avoir scruté les devis... et enfin après des débats passionnés, les délégués au Rouillat ont pris la décision - sinon la meilleure, du moins la moins mauvaise - de faire installer une unité de traitement de l'eau.

Le principal défaut de l'eau ainsi traitée étant son coût, consolons-nous en constatant que nous pourrons enfin la consommer sans modération...

Guy Leclerc.

## T G V : " LE CHANTIER "

Chacun de nous a pu s'apercevoir, depuis l'ouverture du chantier du TGV, à quel point notre environnement a changé au fil des jours ; les cultures et terrains en jachère laissant la place, peu à peu, à des buttes de craie et de terre, à des tranchées profondes dans lesquelles s'activent des engins innommables, véritables monstres mécaniques, pilotés avec dextérité par « les terrassiers » de l'entreprise RAZEL alors qu'en certains points stratégiques

s'élèvent déjà ponts et œuvres d'arts conçus et réalisés par les « ouvragistes ». Avec l'accord de l'entreprise RAZEL chargée de la réalisation du Lot 22, c'est à dire le tronçon d'un peu plus de treize kilomètres, entre VRIGNY et TAISSY, comprenant donc la partie située sur notre commune, il a été possible de réaliser quelques photos destinées à vous rendre compte des travaux qui évoluent chaque jour à la vitesse grand « V ».



Pont entre Pargny et les Mesneux RD980



Pont sur la D6E aux Mesneux



Futur pont les Mesneux Bezannes



Tranchée couverte pour LA4 bis



Rond point D6- RD 980



et ça c'est quoi?

## COMMUNE : LES CHANTIERS

### *La Croisette :*

*Après la réalisation d'un parking devant le bâtiment du P.1, rue de Villemommange, où sont installés les locaux de l'A.S.C, la commune a entrepris la réfection de l'entrée principale située du côté du terrain de sports. Après avoir décapé le sol (en mauvais état) avec l'aide bienveillante de la Sté RAZEL, il a été décidé de créer un espace engazonné afin d'harmoniser les lieux avec l'environnement. Pour cela, il a fallu amener et étaler de nombreux mètres cubes de terre végétale, travail auquel les ouvriers communaux ont contribué également, avec diligence et efficacité.*

*Toutefois, il faut attendre patiemment que la terre remuée se tasse avant d'ensemencer à la saison propice, c'est à dire fin août, début septembre. Une allée provisoire a été réalisée, dès le début des travaux, afin d'accéder à la salle des sports et à la salle de réunions. Elle ne sera définitivement terminée que dans plusieurs mois, après que le sol soit complètement tassé.*

*En attendant, des barrières ont été installées autour de cette zone, afin d'éviter tout accident (chute, entorse et autre), de façon aussi à ce que le centre aéré puisse se dérouler sans danger, début juillet. Il est demandé aux usagers de la salle de sports et de la salle de réunion de ne pas enjamber les barrières et de contourner celles-ci pour accéder aux locaux de l'A.S.C.*



### *Le petit golf :*

*Les conseillers sur le terrain...*



*Bien qu'aucune décision n'ait été prise quant à la destination finale du « petit golf » de l'ancien Centre des Mesneux, la municipalité a entrepris d'aménager cette zone en jardin d'agrément et de promenade, destiné aux mamans avec leurs bébés ou autres amoureux de calme et de verdure.*

*Après une première tranche de travail qui avait consisté à débroussailler, il a été possible, avec le concours bénévole de l'entreprise RAZEL, d'arracher les souches d'épineux abattus l'année dernière par les ouvriers communaux, ainsi que certaines réalisations en ciment ou en béton qui*

*présentaient un possible danger. De nombreuses bennes de terre végétale ont été amenées pour boucher les trous et de nombreuses autres seront encore nécessaires pour égaliser le terrain.*

*Des bancs et des poubelles seront ensuite installés afin de rendre cette zone verte en lieu de détente agréable.*

*F.D.*

# La page des habitants



Recherche jeune fille ou dame  
dés la rentrée 2004 pour  
garde et devoirs de Camille et  
Céline 7 et 9 ans , le soir de  
17 h 45 à 19 h-19 h 30 à  
domicile.

Mme VANNIENWENHOVE  
03.26.86.74.05.



Rock - ChaCha - Paso Doble - Valse - tango  
Disco et plein d'autres danses encore



## COCKTAIL

Vous aimez danser, vous aimeriez savoir danser,  
Venez nous rejoindre tous les mardis  
De 19 h 30 à 20 h 30 à GUEUX



Renseignements:

Alain AUGE 03.26.03.68.97  
Dominique POIRET 03.26.03.60.72



Angeline, petite fille de 3 ans ,rentrant à l'école  
en septembre, cherche personne pour l'accueillir  
au car de midi aux Mesneux, assurer le repas et  
retour au bus.

Famille GOUJON.  
06.14.02.87.93.



Et si l'on imaginait des dimanches et jours fériés  
avec juste le chants des oiseaux, sans tondeuses à  
gazon, sans tronçonneuses ni autres engins bruyants;  
Et si l'on imaginait un village où chacun  
respectait la tranquillité de l'autre ?  
Allez chiche on essaie!....

La Municipalité



## Dans le village.

### *Vandalisme : encore et toujours.. !*

*Il est toujours regrettable d'utiliser les colonnes de notre journal communal pour dénoncer, une fois encore, des actes inqualifiables qui s'apparentent plus à la bêtise qu'à la volonté de nuire, du moins nous l'espérons...*

*Pour quelle raison vouloir détruire à tout prix le bien public, sachant que chacun de nous paiera en fin de compte, ne serait que par nos impôts... !*

*F. D.*



*Les marches du perron de l'ancien centre (P.3) ont été saccagées à l'aide de pavés...*

**A la suite de ces actes de vandalisme, une plainte pour dégradation de biens publics a été déposée au nom de la commune, par le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, auprès de la Gendarmerie de Gueux.**

### *Plan canicule :*

*Sur instructions gouvernementales, suite au bilan dramatique qui a bouleversé notre pays l'année dernière, le Préfet de la Marne prépare la mise en place d'un plan « Canicule » destiné à prévenir les effets néfastes de la chaleur sur les personnes âgées et les personnes fragiles, dans le cas d'apparition de températures exceptionnelles, cette année encore.*

*Dans le cadre de ce programme, des dispositions seront prises au niveau de la commune afin de recenser les personnes seules, susceptibles ou désirant être aidées physiquement par les services sociaux de la commune. A cette effet, des élus locaux prendront attache avec ces personnes, afin d'établir, avec leur assentiment, un protocole d'accord destiné à leur porter aide et assistance.*

*F.D.*

### *Concours des maisons fleuries :*

*Comme tous les ans, les habitants du village sont invités à fleurir leurs maisons, balcons, devantures et autres, de façon à embellir notre commune et la rendre agréable, en dépit des grands travaux qui auraient tendance à ternir notre horizon...*

*Merci pour l'effort de chacun. Les lauréats seront récompensés.*

*Souhaitons que cet été soit clément, tant pour les plantes que pour les personnes...*



*Le nouvel abri bus installé sur la Place de la Mairie*





*À 2 mn de  
votre village...*

**Boulangerie Artisanale**

« **Banette,** »

Ouvert de 6 h 30 à 13 heures

Et de 16 heures à 20 heures

Tous les jours sauf le MARDI

**J-L. DELVILLE**

16, rue de l'ancien Château

51430 Bezannes – Tel : 03 26 36 20 96

Une équipe de professionnels !

Pour vous satisfaire, et vous apporter une  
gamme étendue de produits.

*Banette,*

*Boulangier pour le meilleur des pains.*

Un électricien proche de vous, dans votre village,



Pour vos dépannages, installations électriques et alarmes intrusions,

Contactez Eddie Désiront au 03.26.49.22.86 ou 06.23.22.59.32

12 rue de Sacy Les MESNEUX

Devis gratuits

**V . B . S .**

*Service de Secrétariat avec Rapidité, Sérieux et Discretion*

28, rue du Hordon 51370 Les Mesneux

**Travaux d'Écriture et du Secrétariat, Juridique, Internet**

- ◆ *Service de fax, photocopie en Noir & Blanc ou Couleur*
- ◆ *Mise à disposition d'une adresse e.mail personnelle*
- ◆ *Rédaction de tous courriers, Statuts, CV, Roman*
- ◆ *Formalités d'immatriculation commerciale*
- ◆ *Domiciliation de votre adresse avec renvoi de courrier...*

G.S.M : 06.67.71.92.33

Tél/Fax : 03.26.36.46.32

e.mail : vbs51@free.fr

Envoi de tarif et de documentation sur simple demande.